

DEC201136DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8643 intitulée Laboratoire spécification et vérification

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191254DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2020, de l'unité UMR8643, intitulée « Laboratoire spécification et vérification », dont le directeur est Madame Patricia BOUYER-DECITRE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-France GRANDISSON, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France GRANDISSON, délégation est donnée à Monsieur Thomas CHATAIN, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-France GRANDISSON et de Monsieur Thomas CHATAIN, délégation est donnée à Monsieur Serge HADDAD, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 6

Cette décision prend effet le 16/06/2020.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 16/06/2020

Le directeur d'unité
Madame Patricia BOUYER-DECITRE

Madame Marie-France GRANDISSON

Monsieur Thomas CHATAIN

Monsieur Serge HADDAD